

Article publié sur le site [Avem.fr](http://www.avem.fr)

Avem.fr

En savoir plus : www.alex.com/siteinfo/Avem.fr

Extraction : 02/04/2011 00:00:00
 Catégorie : Auto - Moto
 Fichier : piwi-2-1-52622-20110402-12963274.pdf
 Genre :
 Audience :

<http://www.avem.fr/actualite-auto-bleue-l-auto-partage-electrique-nicois-s-expose-a-ever-monaco-2177.html>

Auto Bleue - L'auto-partage électrique Niçois s'expose à EVER Monaco Posté le 01/04/2011 à 14:

00 par Michaël TORREGROSSA - Lu 154 fois - Lors de son lancement officiel, le 9 avril, l'Auto Bleue comptera 38 Peugeot iOn et 10 Citroën Berlingo Venturi. Alors que son lancement est imminent, Auto Bleue, le système de voitures électriques en auto-partage sur le territoire de Nice Côte d'Azur (NCA), s'expose au salon EVER à Monaco. L'occasion pour nous de rencontrer les responsables du projet et de mieux comprendre le fonctionnement du système. Comment s'inscrire et combien ça coûte ? Nous en avons déjà parlé lors d'une actu précédente mais une pique de rappel ne fait pas de mal... Pour pouvoir utiliser l'Auto Bleue, l'utilisateur devra tout d'abord s'acquitter de 25 ? de frais d'inscriptions.

Le tarif dépendra ensuite de l'offre choisie et du temps d'utilisation.

Comptez environ 8 ? / heure.

Des forfaits (mensuel, matinée...) permettent de réduire ce taux horaire... Comment utiliser un véhicule ? Pour pouvoir utiliser un véhicule, l'utilisateur devra obligatoirement réaliser une réservation sur le site officiel ou via une agence Auto Bleue.

Il n'y aura donc pas de bornes libre-service à proximité des stations comme pour le Vélib' Parisien.

Des applications Smartphone devraient être proposées d'ici cet été. Une fois la réservation réalisée, l'utilisateur devra se rendre à la station où, grâce à son badge personnel, il pourra débrancher la voiture et déverrouiller la portière. Une fois à l'intérieur, l'utilisateur devra rentrer son code PIN personnel pour démarrer la voiture sur un écran tactile faisant également office de GPS (application développée par).

En fin d'utilisation, la procédure est quasi similaire et l'utilisateur devra obligatoirement rebrancher le véhicule sur la borne pour terminer sa réservation. Dans tous les cas, il ne sera pas possible de ramener le véhicule à une autre station que celle d'origine.

"C'est le modèle d'exploitation choisit à l'heure actuelle" nous explique un responsable local de Véolia Transport "cela nous évite d'avoir à supporter les contraintes logistiques liées au

Copyright Avem.fr - Reproduction interdite sans autorisation

Article publié sur le site [Avem.fr](http://www.avem.fr)

Avem.fr

En savoir plus : www.alex.com/siteinfo/Avem.fr

Extraction : 02/04/2011 00:00:00
 Catégorie : Auto - Moto
 Fichier : piwi-2-1-52622-20110402-12963274.pdf
 Genre :
 Audience :

<http://www.avem.fr/actualite-auto-bleue-l-auto-partage-electrique-nicois-s-expose-a-ever-monaco-2177.html>

rééquilibrage des stations.

Néanmoins, le modèle n'est pas totalement figé et pourra être révisé dans les mois à venir en fonction des retours clients...". En terme de zone d'utilisation, aucune limite n'est prévue et les usagers pourront se déplacer dans l'ensemble du département. Des places pour les voitures électriques des particuliers Chaque station Auto Bleue comportera, en plus des trois places affectées à l'auto-partage, deux places dédiées aux propriétaires de voitures électriques. Pour accéder à la borne, il faudra disposer d'un badge et par conséquent s'acquitter de 25 ? de frais d'inscription (validité : 2 ans).

A noter que, dans un second temps, les bornes seront également équipées de prises spécifiques pour la recharge des deux-roues électriques. Et pour ceux qui pensent pouvoir squatter ces places de stationnement, sachez que , fournisseur officiel des bornes, a prévu un système de sécurité à base de capteurs situés dans le sol.

Ces derniers détectent la présence d'une auto tandis que la borne de recharge détecte si le véhicule présent est branché.

Si ce n'est pas le cas, la police est alertée et le PV est assuré... Inauguration le 9 avril 2011 - Place Massena à Nice Le service sera lancé officiellement le 9 avril prochain, Place Massena à Nice, par NCA et le groupement Véolia-EDF qui a remporté l'appel d'offres. Une véritable course contre la montre puisque l'ensemble des partenaires n'aura eu que 4 mois pour installer les 16 premières stations qui accueilleront un total de 48 véhicules électriques (10 utilitaires et 38 citadines). Rappelons que, d'ici 2012, l'objectif de NCA est de disposer d'un total de 70 stations et de 210 véhicules électriques... Mots clés : | | | | | | | | Le badge permet de déverrouiller la trappe d'accès au cordon d'alimentation de la voiture électrique. L'utilisateur utilise son badge personnel pour ouvrir la voiture. Une fois à l'intérieur du véhicule, un code PIN doit être saisi pour démarrer l'auto et réaliser sa course... Ajouter un commentaire Newsletter de l'AVEM Notre lettre d'information mensuelle Alertes quotidiennes par mail Dernières actualités publiées A Coventry, en Angleterre, le constructeur indien Tata vient de débiter la production de la version électrique de l'Indica Vista.

Au total, 23 personnes sont... Partenaire principal du salon EVER, qui a ouvert ses portes hier à Monaco, Nissan expose sa berline électrique Leaf dont la commercialisation en France interviendra dès... A l'occasion des Cités de la Mobilité Durable (CIMOD), à Rouen, le concessionnaire Eco 2 Roues a présenté le nouvel e-max 120s, premier scooter électrique équivalent 125... Dimanche 3 avril 2011 de 11h à 18h, C?ur de Seine (Garches, Saint Cloud, Vaucresson), le Domaine National de Saint Cloud et le Pôle Emploi organisent une journée... Retrouvez nous sur Facebook 20 visiteurs connectés © Tous droits réservés - Association AVEM - 2010 -